

La réunion débute par une présentation de l'état d'avancement des travaux du [groupe de travail sur le coût du capital](#) du Cnis (GT). Une première version du rapport, en cours de rédaction, sera présentée aux membres du GT le 13 avril 2015, avant une présentation du rapport final au Bureau du Cnis du 2 juillet 2015.

Olivier Garnier (Société Générale), qui préside ce GT, explique que le rapport ne donnera pas d'indicateur du coût du capital, notion complexe et protéiforme. Il s'agira plutôt d'évaluer la pertinence des mesures statistiques de ses diverses composantes – dont les dividendes en particulier. Il sera structuré en quatre parties : 1) concepts, définitions et sources statistiques ; 2) données individuelles d'entreprises ; 3) données des comptes nationaux ; 4) recommandations d'utilisation et d'interprétation des sources et indicateurs. Parmi ces dernières, il est important de :

- raisonner en flux nets (dividendes nets, i.e. versés moins reçus, etc.) car les données des comptes nationaux ne sont pas consolidées ;
- pour les groupes internationaux, tenir compte des spécificités de la comptabilité nationale (champ restreint aux entités résidentes sur le territoire national) par rapport aux comptes IFRS consolidés, d'autant que les filiales étrangères ne remontent pas nécessairement la totalité de leurs profits sous forme de dividendes à leur maison-mère ;
- tenir compte de l'évolution de la taille et de la structure des bilans des entreprises – en contrepartie de la hausse des actifs avec la hausse des prix de l'immobilier et des terrains, la part consacrée aux actions au passif a souvent augmenté, déformant la structure de financement (plus d'actions, moins de dettes) ;
- prendre aussi en compte les émissions nettes d'actions (rachat d'actions *versus* versement de dividendes) ;
- faire attention aux comparaisons internationales en matière de données d'entreprises issues des comptes nationaux (en Allemagne par exemple, les entreprises individuelles sont classées avec les SNF, majorant ainsi l'EBE au niveau national).

Lionel Fontagné soulève la question de la nécessaire définition du coût du capital, en proposant par exemple de rapporter au capital investi ce qui subsiste de valeur ajoutée brute au coût des facteurs après paiement de la masse salariale. Olivier Garnier répond que le rapport ne définit pas explicitement le coût du capital, cette démarche nécessitant de nombreuses hypothèses et s'avérant impossible à concrétiser en termes de mesures, et s'intéresse davantage à la question de la mesure des différentes composantes de ce coût. Denis Durant (CGT), membre du GT, va dans ce sens ; toutefois, au-delà de la mesure des dividendes, il souhaite que le rapport ne se limite pas à ce seul aspect, et s'interroge sur la pertinence de privilégier l'analyse en flux nets. Nathalie Roy (UPA) s'interroge sur la prise en compte des entreprises individuelles dans les travaux. Celles-ci échappent – jusqu'à présent – à la collecte dans le Fichier bancaire des entreprises (FIBEN), du fait de seuils de déclaration plus élevés, et il n'est pas encore possible de les prendre en compte dans l'analyse. L'articulation avec les données de la balance des paiements, provisoires au moment du calcul du niveau des dividendes dans la comptabilité nationale, est aussi un enjeu.

Pierre Audibert (Cnis) indique que le Président de la Commission sera destinataire d'une version du pré-rapport et que celle-ci pourra être communiquée aux membres qui en feront la demande.

Élodie Martial (Insee) présente l'[enquête crédit-bail](#), qui sera examinée en opportunité à la commission *Système financier et financement de l'économie* du 27 mai 2015. La comptabilité nationale utilise les résultats de l'enquête pour calculer la composante crédit-bail de la FBCF pour l'ensemble des secteurs et par secteur institutionnel.

Pierre Audibert informe la commission sur la cinquième édition de l'enquête européenne [Continuing Vocational Training Survey \(CVTS 5\)](#), ayant reçu un avis d'opportunité favorable à la commission *Emploi, qualification et revenus du travail* du 25 mars 2015, et consacrée à la formation continue dans les entreprises.

Guilhemine Astrié (SSP) présente la [filière bois](#), de la récolte de la matière première (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) à la seconde transformation (emballages, charpenterie, meubles, papier-carton, ...). La filière récolte 61 millions de m³ – dont la moitié est du bois énergie –, et dégage un chiffre d'affaires de 37 milliards d'euros. Les principales sources de la statistique publique sur la filière forêt-bois sont les enquêtes annuelles de branche qui fournissent des données sur la récolte de bois et la production commercialisée, les enquêtes sur les prix des bois, les données Clap et É sane sur l'emploi et les ratios économiques et financiers, les données des douanes sur les échanges extérieurs. La filière bois exporte davantage qu'elle n'importe la matière première (ouvrages de tonnellerie et bois ronds) mais importe massivement meubles, pâtes, papiers et cartons, conduisant à un déficit global de 5,7 milliards d'euros en 2014.

Florent Viprey (Draaf Franche-Comté) et Patricia Bossard (Draaf Pays de la Loire) présentent ensuite deux illustrations de travaux sur la filière forêt-bois au niveau régional. Dans les deux cas, les travaux ont été menés en mobilisant un outil réalisé par l'Insee et le SSP (« *kit filière bois* ») dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'Insee et la Draaf et en association avec l'interprofession, pour bien délimiter les contours de la filière. Ce *kit* permet des comparaisons avec d'autres régions ou avec la filière au niveau national, permettant ainsi de mieux cibler les enjeux en termes de diagnostics.

En [Franche-Comté](#), région très boisée (45 % du territoire occupé par la forêt, contre 30 % au niveau national), les 3 200 établissements formant la filière sont davantage représentés dans la sylviculture et l'exploitation forestière comparativement à l'Auvergne ou l'Aquitaine, tandis qu'ils sont moins présents dans la seconde transformation, témoignant au final d'une filière peu intégrée (surreprésentation des activités en amont de la filière). Dans les [Pays de la Loire](#), région faiblement boisée (11 % de boisement), les activités en aval de la filière sont au contraire très présentes dans la menuiserie, l'ameublement et la construction, faisant des Pays de la Loire une des régions *leader* dans le secteur de l'ameublement.

Cécile Richard (Union des métiers du bois de la Fédération française du bâtiment) présente [l'économie de la filière bois, et les mutations des activités dans le bâtiment](#). La filière bois est complexe, intégrant de nombreux acteurs et secteurs d'activité. Les métiers du bâtiment évoluent, avec le développement de la construction bois. Les statistiques proviennent de nombreuses sources (Insee, Agreste, organisations professionnelles, ...) avec parfois des méthodologies et des champs différents, voire des données confidentielles, rendant difficiles leur exploitation. Les statistiques existantes ne sont pas conçues pour étudier l'ensemble des activités des entreprises, ce qui ne permet pas d'évaluer finement les différentes composantes de la filière. Par exemple, en ce qui concerne les entreprises du bâtiment utilisant le bois comme matériau (codes NAF : 4332A, 4332C et 4391A), les statistiques produites sont difficilement interprétables, puisque des entreprises qui font en partie de la fabrication de charpente et de menuiserie (et donc assimilé au 1623Z) sont mélangées avec celles qui posent des menuiseries multimatériaux. La filière bois s'est engagée, via un [contrat stratégique de filière](#), à mettre en place une veille économique mutualisée basée sur un tableau économique d'ensemble. La difficulté réside dans le niveau d'information très détaillé qui est exigé, et nécessitera la mise en place d'études spécifiques, les statistiques publiques disponibles ne permettant pas de remplir toutes les « cases » dudit tableau.

Ludovic Guinard (FCBA Institut technologique) présente les [enjeux d'observations de la filière](#), nécessaires aux décideurs territoriaux et industriels : meilleure connaissance des marchés et des échanges interindustriels, nécessaire analyse de la formation de la chaîne de valeur de l'amont à l'aval de la filière. Certains secteurs (sylviculture, exploitation forestière, ...) sont bien couverts par la statistique. D'autres (charpentes, menuiseries, meubles, ...) sont couverts, mais le bois n'est pas toujours isolé. Certains secteurs (construction, énergie bois, économie circulaire et déchets) ne sont pas correctement ou pas du tout couverts actuellement par la statistique. Les données des douanes susciteraient par ailleurs des interrogations. Pour pallier ces manques, au moins partiellement, l'accès aux données devrait être élargi au-delà des seuls projets de recherche académique.

Pour Emmanuelle Bour Poitral (FBIE), la filière – qui participe à l'économie bas carbone – doit être dotée d'un observatoire économique qui permette d'observer sa complexité, en lien avec l'Observatoire national des ressources en biomasse (ONRB). Cela passe notamment par une adaptation des nomenclatures des entreprises, une mesure de la chaîne de valeur du bois au cours des transformations successives. Didier Basset (DGE) va dans ce sens.

Béatrice Sédillot (SSP) confirme que l'entrée par la NAF ne peut couvrir dans le détail la répartition des activités des entreprises *pluriactives*. S'agissant des délais de mise à disposition des données, les données structurelles issues de l'exploitation des sources fiscales ne peuvent être mises à disposition avant 18 mois compte tenu du temps nécessaire au rassemblement et à la consolidation des données. En revanche, les résultats des enquêtes annuelles (Prodcom, ...) sont publiés très rapidement après la fin de la collecte (octobre de l'année n+1). L'accès aux données à des fins d'analyse est favorisé, y compris pour les instituts techniques, via notamment le CASD. Fabienne Rosenwald (Insee) estime que seuls des échanges avec des professionnels permettront de mieux appréhender les contours de la filière, en repérant les entreprises *ad hoc*, au-delà du seul code APE de ces dernières. Le Cnis adopte un avis sur le sujet.

[Six enquêtes](#) sont alors présentées pour opportunité. Les trois premières (enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016, enquête sur la structure des vergers 2017, enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture des chronotachygraphes) font l'objet d'un renouvellement. Christine Fluxa (SOeS) présente ensuite [l'enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans les travaux publics et l'enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans le bâtiment](#). Sylvie Dumartin (Insee) présente enfin l'enquête sur les entreprises et le développement durable. L'opportunité est accordée aux six enquêtes.

Enfin, Guillaume Houriez (SOeS) présente le nouveau dispositif statistique pour élaborer les [indicateurs de construction de logements neufs](#) (autorisations de construire et mises en chantier). Ce dispositif vise à améliorer la simple collecte administrative, qui a atteint ses limites. Les indicateurs, basés sur des travaux de modélisation et d'autres sources telles que les informations fiscales, sont de meilleure qualité et retracent plus fidèlement l'activité du bâtiment.